

LA LETTRE DE LA MISSION HANDICAP

SEPTEMBRE 2023

AGENDA DU MOIS



FORUM DES SPORTS

- Le forum de sports se tiendra le **samedi 9 septembre de 9h00 à 17h00** autour du Palais des sports : animations, inscriptions, démonstrations

FETE DE LA VIE ASSOCIATIVE

La fête de la vie associative aura lieu le :

- **samedi 23 septembre** dans le parc des anciennes mairies, toute la journée.

Venez rencontrer les nombreuses associations nanterriennes. Les associations partenaires de la mission handicap seront bien entendu présentes!

PORTES OUVERTES DU FOYER PAULETTE FAVERIS

Le foyer Paulette FAVERIS, vous attend pour ses journées portes ouvertes :

- **12 septembre** de 14h00 à 18h00 : portes ouvertes des appartements (119 avenue Pablo Picasso)
- **13 septembre** de 14h30 à 17h30 : portes ouvertes du foyer (44 rue Horace Vernet)
- **14 septembre** de 14h00 à 18h00 : portes ouvertes du Centre d'accueil de Jour (9 place de la Colombe)

Visite du foyer, dégustation de boissons, vente de créations par les résidents

BON A SAVOIR

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

L'allocation de rentrée scolaire, c'est aussi pour les enfants handicapés en établissement.

En fonction de vos ressources, et si vous avez un ou des enfants scolarisés, âgés de 6 à 18 ans, vous pouvez percevoir l'allocation de rentrée scolaire (ARS), y compris si votre enfant suit les cours à distance ou est accueilli dans un IME, un IEM ou un ITEP.

DU NOUVEAU AUSSI POUR LES ETUDIANTS



Revalorisation des bourses pour les étudiants en situation de handicap et pour les étudiants aidants de proches en situation de handicap. Pour tout savoir, téléchargez le guide : « **Guide de la rentrée étudiante 2023** » du 16 août 2023.

AAH DECONJUGALISATION, CA VEUT DIRE QUOI ?

La déconjugalisation de l'AAH entrera en vigueur **au 1er octobre 2023**. À partir de cette date, le montant de l'AAH sera calculé à partir des seules ressources de la personne en situation de handicap concernée. Les revenus du conjoint d'un adulte handicapé ne seront donc plus pris en compte.

NANTERRE EMPLOI

Vous recherchez un emploi, plus de 5 700 offres d'emploi sont recensées sur le site : www.nanterre-emploi.fr

COUP DE POUCE ENERGIE

Le Coup de pouce énergie est une aide de 250 euros, à demander avant le 31 octobre 2023. Cette aide est :

- Réservée aux habitants de l'Île-de-France
- Accordée en fonction des revenus et de la composition du foyer
- Versée sur un compte bancaire français uniquement,

Pour vérifier si vous pouvez en bénéficier, et faire votre demande en ligne, rdv sur le site : <https://www.iledefrance.fr/coup-de-pouce-energie>

Bonne rentrée à tous !